

DECISION DU MAIRE N° 2026-015D

**Demande de subvention au Conseil départemental 13
Aide à la conservation et à la restauration du patrimoine 2026**

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-005 du 22 mars 2026 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire, **et notamment son alinéa n°26,**

CONSIDERANT qu'il est de bonne administration de solliciter des subventions d'investissements à divers partenaires institutionnels publics,

CONSIDERANT que chaque investissement présenté ci-dessous a une valeur inférieure à 125.000€ HT et qu'il peut donc être procédé à des demandes de subvention par Décision du maire, en lieu et place d'une Délibération du conseil municipal,

CONSIDERANT la nécessité de solliciter des aides financières auprès du département 13 et de la région sud pour assurer la création d'un espace mémoriel autour de l'ossuaire de l'église.

Projet : Création d'un espace mémoriel autour de l'ossuaire de l'église

Cout global de la rénovation : 7 075,80€ HT

Plan de financement :

- Département 13	30%	2 122,74€
- Région Sud	40%	2 830,32€
- Auto financement	30%	2 122,74€

Planning prévisionnel de réalisation : 2^{ème} semestre 2026

DECIDE :

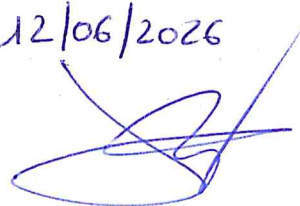
- **De solliciter le conseil départemental 13 pour l'attribution de subvention au titre de l'Aide à la conservation et à la restauration du patrimoine non protégé 2026, pour l'achat présenté ci-dessus, à un taux de 30%, pour un montant total d'investissements de 7 075,80€ HT et une subvention 2 122,74€ HT,**
- **De s'engager à respecter les conditions de financement du département,**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : **16 JUIN 2026**
Publié le : **16 JUIN 2026**

Fait à saint Cannat le, **12/06/2026**



Joël LEVI VALENSI
Maire de Saint Cannat



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-015D

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-16T13-41-05.03 (MI270500866)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260612-2026-015D-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Demande de subvention au Conseil départemental 13 -
Aide à la conservation et à la restauration du patrimoine
2026

2/06/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-015D SubventionCD13 stèle.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classe

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 16/06/26 à 13:41
Date 16/06/26 à 13:41
Date 16/06/26 à 13:46

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)
Par [ELSENHEIMER Sophie](#)